

## Les valeurs morales en Islam – 2<sup>ème</sup> Partie

Louange à Dieu, Seigneur des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre eux. Nous Lui demandons aide et pardon, et L'implorons de nous préserver du mal de nos âmes et des méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide dans la bonne voie, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Nous attestons qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah, l'Unique sans associé, et nous attestons que Mouhammad (psl) est Son serviteur et envoyé.

Que Dieu accorde Son salut et couvre de Sa bénédiction celui qu'Il a envoyé en miséricorde pour l'humanité toute entière. Il l'a envoyé pour transmettre le Livre explicite et la religion droite, afin de sortir l'humanité des ténèbres de l'association et de l'égarément vers la lumière de la foi et de la voie droite, par la grâce de Son Seigneur, car Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux.

### Hadith 1318

Abou Dardâ rapporte que le prophète (psl) a dit : « *Rien ne pèse plus lourd dans la balance des actions humaines que les valeurs morales* » (Abou Daoud, Tirmizi)

### Commentaire du hadith :

1- L'Islam érige un système fondé sur tout ce qui est bon en rejetant tout ce qui est mauvais. Il exhorte les hommes non seulement à pratiquer la vertu mais aussi à la faire triompher et à éliminer le vice, à tendre vers le Bien et à empêcher le Mal.

2- On rencontre parfois des hommes ou des femmes qui s'acquittent de leurs cinq prières quotidiennes, qui jeûnent le mois de Ramadan et accomplissent d'autres actes cultuels, mais aussi, parallèlement, ils ne cessent de transgresser les lois d'Allah au point qu'on se demande s'ils sont musulmans. Ils violent les pactes qui les lient aux autres et n'hésitent pas de tromper leurs prochains dès que l'occasion se présente ou à commettre des actes contraires à la Charia et à la Sounna. Ces gens doivent savoir que l'Islam est un ensemble de valeurs, un comportement de tous les jours. Il ne s'agit pas d'être musulman le matin et mécréant le soir. On est musulman pour toujours ou on ne l'est pas.

3- Dieu l'a rappelé en ces termes : « **La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en est, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la Salâ et d'acquitter la Zakâ. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurant dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux !** » (S Baqara, V 177)

Ce verset résume un peu la conduite que doit suivre tout musulman.

### Hadith 1319

Ibn Omar rapporte que le prophète (psl) a dit : « *La pudeur fait partie de la foi* » (Boukhari, Mouslim)

Abou Mass'oud rapporte également que le prophète (psl) a dit : « *Les gens ont retenu ceci*

*des propos de la première prophétie : Si tu n'as aucune pudeur, fais comme bon te semble »* (Boukhari)

### **Commentaire du hadith :**

- 1- La pudeur (ou Kersa ) est une partie intégrante de notre religion. Les premières générations de musulmans étaient pétries de cette valeur noble, et il en était ainsi jusqu'à une date récente avec nos ancêtres. Mais de nos jours, cette vertu a tendance à disparaître. Les filles sont presque à moitié nues, leurs habits ne leur sont d'aucune utilité puisqu'ils ne couvrent pas tout leur corps.
- 2- C'est comme si la parole du prophète (psl) : « *si tu n'as aucune pudeur, fais comme bon te semble* » s'adressait aux jeunes filles d'aujourd'hui, qui sont prêtes à vendre leur religion pour se mettre au diapason de la mode.
- 3- le prophète (psl) avait tellement de pudeur qu'il n'avait pas l'habitude de regarder quelqu'un les yeux dans les yeux. Et vis-à-vis de son Seigneur, le respect était encore plus grand. Quant à nous autres, nous devrions avoir de la honte de commettre des péchés devant notre Créateur, et d'être courtois envers les créatures.

### **Hadith 1323**

Abou Darda rapporte que le prophète (psl) a dit : « *Quiconque défend la réputation de son frère en son absence, Dieu écartera son visage du feu le Jour de la Résurrection* » (Tirmizi)

### **Commentaire du hadith :**

- 1- Ce hadith nous met en garde contre la calomnie. Non seulement le musulman ne doit pas médire son frère, mais aussi il est de son devoir de le défendre lorsqu'on dit du mal de lui à son absence.
- 2- L'imam Nawawy a dit qu'il est obligatoire à celui qui entend une personne médire de lui interdire, s'il ne craint pas ses méfaits; s'il le craint il doit réprouver cet acte avec son cœur et en se séparant de l'assise. S'il peut réprouver la médisance avec sa langue et interrompre la médisance, il lui est obligatoire de le faire, sinon il aura commis un péché. En effet, Allah a dit: « **Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes** » (S An'am, V 68)
- 3- Aïcha rapporte : « J'ai dit un jour au Messager d'Allah : « Vois-tu comme Safiyya est faite ? » (certains transmetteurs soutiennent qu'elle lui faisait part de la petite taille de Safiyya sa coépouse). Il m'a répondu : « *Tu viens de dire une parole qui, si elle était mélangée à l'eau de mer, l'aurait polluée* » (Abou Daoud, Tirmizi)
- 4- Abdallah Ibn Mass'oud rapporte qu'ils étaient réunis en compagnie du Messager de Dieu lorsqu'un homme médit un autre qui venait de partir. Le prophète (psl) lui dit : « *Repens-toi d'avoir mangé une viande illicite* ». De quoi, dit l'homme, je n'ai mangé de viande ? Il lui répondit : « *Si, tu viens de manger la chair de ton frère* » (Tabarani)
- 5- Il y a divergence au niveau des savants sur le repentir de la médisance : doit-on obligatoirement tenir informée la personne médite ou suffit-il de demander pardon à Allah en sa faveur ? Il y a deux avis de l'imam Ahmad et, le plus juste, est de ne pas le tenir informé ; il suffit de demander pardon en sa faveur, le mentionner en bien dans les assises où l'on le mentionnait en mal, et ceci est l'avis d'Ibn Taymya. Allah est le plus Savant !

### **Hadith 1325**

Abdallah Ibn Sallam rapporte que le prophète (psl) que le prophète (psl) a dit : « *Ô gens !*

*Saluez autrui, rendez visite à vos proches, offrez de la nourriture, levez-vous la nuit pour prier lorsque les autres dorment, vous accéderez au Paradis en paix » (Tirmizi)*

### **Commentaire du hadith :**

1- Le prophète (psl) a mis à notre disposition quatre bons caractères qui, s'ils sont réunis chez un musulman, lui procurent le Paradis.

2- « *Saluez autrui* » : L'Islam recommande de saluer celui qu'on connaît et qu'on ne connaît pas. Mais si on sait que la personne qu'on rencontre est non musulmane, on ne doit pas la saluer en premier.

3- « *Rendez visite à vos proches* » : L'Islam exhorte à la consolidation des liens de sang, eu égard à son impact sur l'établissement de la cohésion sociale ainsi que la pérennisation de la solidarité et de l'amour entre les musulmans. L'affermissement des liens familiaux est un devoir, conformément aux propos d'Allah, le Très-Haut : « **Craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement.** » (S Nissa, V 1). Il dit aussi : « **Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu' au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment** » (S Isra, V 26).

Dieu a même mis en garde contre la rupture des relations familiales, lorsqu'il dit : « **(Mais) ceux qui violent leur pacte avec Allah après l' avoir engagé, et rompent ce qu' Allah a commandé d' unir et commettent le désordre sur terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure.** » (S Ra'd, V 25).

Le prophète (psl) a dit : « *N'entrera pas au Paradis celui qui coupe les liens de parenté* » (Mousslim)

Il a dit également : « *Celui qui aime que soient prolongés ses moyens d'existence ou son âge, alors qu'il maintienne les liens de parenté* » (Boukhari, Mousslim)

4- « *Offrez de la nourriture* » : L'Islam recommande d'offrir de la nourriture, surtout à ceux qui n'en ont pas. Nourrir un affamé comporte beaucoup de biens, mais malheureusement cette pratique a tendance à disparaître de nos jours.

5- « *Levez-vous la nuit pour prier lorsque les autres dorment* » : Aïcha rapporte que le prophète (psl) passait ses nuits en prière au point que ses pieds étaient enflés ». Je lui demandais alors : « Pourquoi agir ainsi, Envoyé de Dieu, alors que Dieu t'a déjà pardonné tes péchés passés et à venir ? » Il dit : « *Ne pourrai-je pas me comporter en serviteur reconnaissant ?* » (Boukhari, Mousslim)

Ibn Mass'oud rapporte qu'on évoqua au prophète (psl) un homme qui avait passé toute la nuit à dormir jusqu'au matin. Il dit : « *satan lui a uriné dans les oreilles* » (Boukhari, Mousslim)  
Selon Abou Houreyra, le prophète (psl) a dit : « *satan fait trois nœuds sur la nuque de chacun d'entre vous lorsqu'il s'endort. Il frappe alors sur chaque nœud en disant : « tu as devant toi une nuit longue ! Alors, dors ». Si le dormeur se réveille en invoquant Dieu le Très Haut, un nœud se défait. S'il fait ses ablutions, un deuxième nœud se défait. Et s'il prie, tous les nœuds sont alors défaits, si bien qu'au matin il se trouve plein d'énergie et de bonne humeur. Sinon, il débutera sa journée de mauvaise humeur et paresseux* » (Boukhari, Mousslim).

Selon Abdoullah Ibn Amr, le prophète (psl) a dit : « la prière la plus aimée de Dieu est celle de David : il dormait la moitié de la nuit, priait le tiers et dormait le sixième restant » (Boukhari, Mousslim)

Aïcha rapporte : « Lorsqu'il arrivait au prophète (psl) de manquer la prière de la nuit à cause de la maladie ou pour une autre raison, il accomplissait le lendemain douze Rakkats au cours de la journée » (Mousslim)

Parmi les facteurs qui aident à observer les prières nocturnes, il y a, entre autres :

- la sincérité à l'égard d'Allah. Quand on formule l'intention de prier la nuit, Dieu nous y aide
- savoir que les prières nocturnes ont un grand mérite
- se coucher sur son côté droit au moment du sommeil
- dormir propre : lorsqu'on va au lit, on fait ses ablutions
- se coucher tôt. Il est clair que celui qui se couche à minuit aura du mal à se lever et faire des prières.
- Réciter les invocations recommandées avant le sommeil
- faire la sieste dans la journée (avant ou après la prière de Zouhr)
- Eviter l'excès dans le manger et le boire, surtout le soir.
- Eviter les péchés, car ils empêchent de faire la prière nocturne
- S'entraîner à effectuer la prière nocturne : l'appétit vient en mangeant
- Etc.

Qu'Allah nous aide à nous conformer à la Sounna de son envoyé.

Que le salut d'Allah soit sur le meilleur des fils d'Adam, notre prophète Mouhamad (psl).

Paix sur vous